



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Mutation

**Date de publication:** SHAB 28.12.2023

**Numéro de publication:** HR02-1005922323

**Entité de publication**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Mutation DomoHealth SA, Ecublens (VD)

DomoHealth SA

(DomoHealth AG) (DomoHealth Ltd)

EPFL Innovation Park, Bâtiment D

1015 Lausanne

DomoHealth SA, à Ecublens (VD), CHE-114.996.838 (FOSC du 29.03.2023, p. 0/1005712432). Statuts modifiés le 30.11.2023. Augmentation conditionnelle du capital-actions fondée sur la décision relative à l'octroi de droits du 07.03.2023. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 1'467'818.61, divisé en 33'293'436 actions nominatives de CHF 0.01, 48'684'481 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées A quant au produit de liquidation, 22'315'111 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées B quant au produit de liquidation, et 42'488'833 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées C quant au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Le conseil d'administration a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision relative à l'octroi de droits de l'assemblée générale du 07.03.2023), par décision du 30.11.2023, pour le détail cf. statuts. Suppression de la clause statutaire relative à l'augmentation conditionnelle du capital (fondée sur la décision relative à l'octroi de droits du 07.03.2023) suite à l'exercice des droits de conversion. Augmentation ordinaire du capital-actions dans la limite de la marge de fluctuation du capital. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 1'477'919.62, divisé en 33'293'436 actions nominatives de CHF 0.01, 48'684'481 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées A quant au produit de liquidation, 22'315'111 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées B quant au produit de liquidation, et 43'498'934 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées C quant au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Modification de la clause statutaire relative à une marge de fluctuation du capital-actions par décision du 30.11.2023.

Registre journalier no 22425 du 21.12.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 62, Date: 29.03.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud